

GAM - GAF – LETTRE FFGym – Novembre 2024

Cette lettre précise les modalités de qualification aux championnats de France 2025 GAM-GAF et au championnat de France Elite 2025 en catégorie « AVENIR GAF » pour les clubs des Territoires Ultra-Marin (TUM).

1. Championnats de France GAM-GAF 2025 – Modalités de qualification pour les Territoires Ultra-Marin, hors Corse :

- Les compétitions suivantes sont concernées : Championnat de France individuel GAM-GAF, Championnat de France par équipes A, Championnat de France par équipes B, Trophée Fédéral GAM, Trophée Fédéral GAF

Modalités de qualification :

Phase 1 : qualification anticipée sur proposition des comités régionaux concernés

- Modalités de demande :
 - Par mail, **avant la date commune des compétitions qualificatives régionales**, au Représentant Technique Fédéral de la discipline et au DTN adjoint en charge des pratiques compétitives dominique.francillon@ffgym.fr
 - Indiquer la liste des gymnastes ou équipes concernés(ées) en précisant :
Catégorie / Club / NOM Prénom / Numéro de licence
- Les résultats d'une compétition officielle organisée par le comité régional seront pris en compte pour l'examen de la demande : Championnat départemental, Championnat interdépartemental ou Championnat régional. Le palmarès officiel devra être mis en ligne sur le site Internet FFGym
- Qualification : la Commission Nationale Spécialisée de la discipline prendra la décision concernant la qualification ou la non-qualification des gymnastes ou équipes faisant l'objet d'une demande du comité régional. L'évaluation par la CNS sera faite sur la base des minimas et des résultats de la compétition de la saison précédente.
- La décision sera notifiée par mail au comité régional et club(s) concerné(s).

Phase 2 : qualification à l'issu des dates communes ou dates limites des compétitions régionales

- Lors de l'établissement de la liste des qualifiés(ées) par les CNS à l'issue des dates communes ou dates limites de compétitions qualificatives régionales, les gymnastes ou équipes n'ayant pas fait l'objet d'une demande de qualification anticipée par leur comité régional seront pris en compte comme l'ensemble des gymnastes.

N.B. : En cas de qualification au championnat de France ou Trophée Fédéral, les gymnastes ou équipes qualifiés(ées) seront positionnés(ées) dans les ordres de passage selon les règles de gestion utilisées pour l'ensemble des qualifiés(ées).

2. Championnat de France Elite GAF catégorie « AVENIR » – Modalités de qualification pour les Territoires Ultra-Marin, y compris la Corse :

Modalités de qualification :

- Mise en place d'un contrôle vidéo
- Conditions de réalisation : matériel conforme au règlement technique GAF 2024-2025
- Présence d'un représentant du comité régional (responsable des juges GAF ou membre du comité technique GAF ou son représentant)

- Modalités de test :
 - 1 seul passage autorisé à chaque agrès
 - Envoi des vidéos par le comité régional concerné à franck.legras@ffgym.fr au plus tard **le 9 mars 2025**.
 - Évaluation par un jury national désigné par le responsable national des juges.

- Qualification : la Commission Nationale Spécialisée GAF prendra la décision concernant la qualification ou la non-qualification des gymnastes concernées, sur proposition du responsable national PAS GAF. La décision sera notifiée par mail au comité régional et club(s) concerné(s).